

Déclaration sur la situation au BURUNDI

Addis-Abeba (Éthiopie) – Siège de l'Union africaine | 10-11 avril 2017

La Commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

RAPPELANT la *Déclaration sur la situation au Burundi*, adoptée par le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réuni à Québec les 2 et 3 février 2017 et la *Résolution sur la situation au Burundi*, adoptée par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie en session plénière à Antananarivo (Madagascar) les 11 et 12 juillet 2016 ;

PRÉOCCUPÉE par les données diffusées par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés qui évalue à 391 000 le nombre de réfugiés depuis le début de la crise, dont 27 000 entre le 1^{er} janvier et le 9 mars 2017 ;

TRÈS INQUIÈTE des allégations du Comité de l'ONU contre la torture faisant état de la présence dans le pays de fosses communes, d'assassinats politiques présumés, de disparitions forcées d'opposants politiques, de violences sexuelles par les forces de sécurité et de rhétoriques génocidaires ;

PRÉOCCUPÉE par la situation humanitaire et la famine ayant fait plusieurs morts en janvier dans l'ouest du pays, alors que trois millions de Burundais ont impérativement besoin d'assistance humanitaire, d'accès à de la nourriture, à de l'eau potable ainsi qu'à des services de santé ;

ALARMÉE par l'état d'épidémie de paludisme frappant l'ensemble du pays, déclaré par le gouvernement burundais le 14 mars 2017 et qui a provoqué la mort de 700 personnes depuis le début de l'année 2017 ;

TRES INQUIÈTE des nombreux cas d'assassinats, de disparitions forcées, de torture, d'arrestations arbitraires, de violences sexuelles et d'abus des forces de sécurité relatés par la Ligue burundaise des droits de l'Homme « Iteka », dissoute par les autorités le 3 janvier 2017, et par la Fédération internationale des droits de l'Homme ;

DÉPLORE les restrictions à la liberté d'association imposées par le gouvernement burundais à l'égard d'associations de la société civile et la dissolution de certains organes de presse ;

DÉPLORE que le gouvernement burundais ait rompu ses liens en octobre 2016 avec le Haut-Commissariat des droits de l'Homme au Burundi ;

- SALUE** le rapport final, déposé le 20 septembre 2016, du groupe d'experts indépendants mandaté par le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU sur la situation des droits de l'Homme au Burundi entre avril 2015 et juin 2016 et S'ALARME des conclusions avancées par les experts indépendants concernant des violations graves, généralisées et systématiques des droits de l'Homme par le gouvernement burundais et par des personnes qui lui sont associées ;
- SALUE** la mise en place par le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU d'une commission d'enquête internationale indépendante sur les violations des droits de l'Homme commises au Burundi depuis avril 2015 ;
- REGRETTE** la volonté des autorités burundaises de se retirer de la Cour pénale internationale et l'entrée en vigueur le 18 octobre 2016 d'une loi à cet effet ;
- SALUE** la reprise en février du dialogue inter-burundais initiée par le facilitateur de la Communauté des États d'Afrique de l'Est, l'ancien Président tanzanien Benjamin William Mkapa, mais DEPLORE l'absence des autorités burundaises dudit dialogue ;
- SOUHAITE** que les divers acteurs du conflit reprennent le dialogue politique inter-burundais, de façon inclusive, en se fondant sur le respect de la Constitution burundaise et des Accords d'Arusha et en répondant aux objectifs indispensables de paix et de réconciliation nationale ;
- SALUE** la signature par le Président d'un décret d'amnistie en faveur de 2 500 détenus qui a permis la libération de 1 033 prisonniers, dont 25 enfants, le 8 février 2017 ;
- RAPPELLE** la disponibilité de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie pour faciliter les modalités d'un dialogue inclusif et pour accompagner le retour à la paix et au respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales ;
- MAINTIENT** la mise sous observation à titre préventif et la suspension de la coopération institutionnelle prononcées par l'Assemblée plénière réunie à Berne, en juillet 2015 ;
- ANNONCE** qu'elle évaluera la possibilité de recommander, lors de la prochaine Assemblée plénière, une suspension de la section burundaise à la lumière des conclusions que formulera la délégation de l'APF conduite par son Président qui, à l'invitation des Président du Sénat et de l'Assemblée nationale du Burundi, se rendra à Bujumbura au premier semestre de 2017 dans le cadre d'une mission d'information et de contact.